

SAS MAURICE JOB IMMEUBLES

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux à usage d'habitation (loi du 07/89)

Recherche du locataire, visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 15 % ttc* du loyer annuel hors charges

Ces honoraires sont partageables pour moitié entre le locataire et le bailleur, conformément à la législation.

(Exemple : pour un loyer de 500 €, les honoraires sont de 900 € soit 450 € pour le bailleur et 450 € pour le locataire)

Ce tarif s'entend dans la limite fixée par le décret n° 2014-890 du 1.8.14 : JO du 6.8.14, à savoir :

Pour les logements situés :

- en zone très tendue, le plafond est fixé à 12 € par mètre carré de surface habitable, pour chaque partie
- en zone tendue, le plafond est fixé à 10 € par mètre carré de surface habitable pour chaque partie
- **hors zone tendue**, le plafond est fixé à 8 € par mètre carré de surface habitable pour chaque partie

Metz et son agglomération étant considérés hors zone tendue

Honoraires d'état des lieux d'entrée : 100 € partageables pour moitié entre le locataire et le bailleur, conformément à la législation **dans la limite du plafond unique fixé par le décret du 1.8.14, art. 2**, valant pour l'ensemble du territoire soit 3 € par mètre carré de surface habitable pour la part du bailleur et celle du locataire

Locaux à usage d'habitation (hors loi du 07/89)

Un mois de loyer charges comprises avec un minimum de perception de 500 € ttc

Rédaction du bail : 100 € ttc*

A la charge du locataire

Locaux à usage commercial ou professionnel

15 % ttc* du loyer annuel, charges incluses à la charge du locataire

5 % ttc* du loyer annuel, charges incluses à la charge du bailleur

Rédaction du bail : 150 € ttc* à la charge du locataire

Garage / parking

Honoraires forfaitaires et rédaction de bail : 100 € ttc

A la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Tarifification de base

-quittancement du locataire
-appels de loyer
-encaissement des loyers et charges
-versement au propriétaire et compte rendu de gestion (périodicité à convenir)
-augmentations annuelles sur les bases légales
-décompte et régularisation des charges
-procédure de réévaluation des loyers
-Aide à la déclaration fiscale : forfait supplémentaire de 45 € ttc*
-suivi technique des travaux d'entretien courant des biens et des équipements (voir honoraires ci-dessous)

-commande et paiement des fournisseurs
-suivi des procédures de recouvrement
-suivi des procédures de sinistre (dégât des eaux...)
-demandes de certification technique
-d'une manière générale, faire tout ce qui semblera utile aux intérêts du propriétaire

7,80% TTC* (6,50% ht) sur les loyers et sur toutes sommes encaissées, avec un minimum de **30 € ttc** par lot.

y compris les dépôts de garantie dans le cas d'un reversement au propriétaire

Honoraires complémentaires de gestion

Honoraires sur petits travaux d'entretien : 5 % ttc* du total ttc* de la facture avec un minimum forfaitaire de 30 € ttc*

Frais de vacation (représentation aux commissions de conciliation, assemblées générales, avocats...): 70 € ttc* par heure

Renouvellement de bail : 180 € pour moitié entre le locataire et le bailleur

Lettre recommandée pour procédure ou actes de gestion exceptionnels : 18 € ttc*

Honoraires pour acte de gestion exceptionnel demandé par le mandant : à convenir suivant la mission

Option Garantie des Risques Locatifs (impavés et dégradations) à souscrire séparément

2 % du montant des encaissements mensuels par lot couvert, pour les baux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989, pour les locataires ayant un taux d'effort inférieur ou égal à 35 %.

Les assurances ne pourront pas être souscrites pour les locataires en place dont le compte aura été débiteur dans les 6 mois antérieurs à la souscription.

* TVA à 20 % susceptible d'être modifiée en cas de variation de la taxe en vigueur

Honoraires en cours au 01/01/2016

HONORAIRES TRANSACTIONS (TVA INCLUSE)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquées au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-après : **le vendeur**

Nos prix de vente affichés s'entendent honoraires inclus.

Montant de la transaction quel que soit le bien	Honoraires
Jusqu'à 100.000€	10%
De 100.000€ à 150.000€	8%
De 150.000€ à 200.000€	7%
De 200.000€ à 250.000€	6%
De 250.000€ à 300.000€	5%
Au-delà de 3000.000€	4%